



Rudolf  
Ramsauer,  
directeur

*La prochaine journée de votation sera très chargée. Les Suisses boudront-ils les urnes pour cette raison? Ce serait inquiétant. Depuis dix ans, la Suisse se trouve en queue du peloton des pays industrialisés en matière de croissance économique. Depuis dix ans, elle est en tête du classement en matière*

## Marée de votations le 18 mai

*de l'augmentation de la charge fiscale et des dépenses publiques. Dans ce contexte, abandonner une énergie nucléaire avantageuse qui couvre 40% de notre consommation d'électricité serait irresponsable. Dans ce contexte, modifier le système de santé pour introduire des hausses d'impôt et étatiser la médecine porterait un coup fatal à l'efficacité et à l'indispensable prise de conscience des coûts. Dans ce contexte, étatiser une formation professionnelle qui a fait ses preuves indiquerait clairement aux entreprises dans quelle direction le vent souffle. Dans ce contexte, privilégier une initiative excessive à une loi sur l'égalité pour les handicapés très progressiste révélerait la démesure de certaines requêtes. Nous devons cesser d'exiger tant et plus et prendre la décision de renoncer à certaines prestations. Le 18 mai, l'enjeu est capital*

@ rudolf.ramsauer@economiesuisse.ch

## Ouvrir le marché des services sans s'intégrer complètement

**L'ouverture des marchés des services est une étape sensée sur le plan économique. Les membres d'economiesuisse craignent toutefois qu'après de nouvelles négociations ils soient obligés de reprendre un trop grand nombre de règles communautaires telles quelles.**

Une libéralisation de tous les marchés est souhaitable sur le plan économique, en particulier dans le domaine des services. Des marchés ouverts se traduisent par une plus-value pour toutes les parties concernées. Les services sont, en Suisse, un moteur déterminant de la croissance économique. L'élimination des obstacles à l'accès au marché européen, mais aussi à d'autres pays industrialisés, est une préoccupation majeure de la Suisse. Il importe cependant que la Suisse prenne également d'autres mesures de libéralisation sans lesquelles l'effet de l'ouverture serait réduit à néant.

### De nombreux obstacles déjà éliminés

Par rapport à l'UE, de nombreux obstacles ont, d'ores et déjà, été éliminés. La libre-circulation des personnes facilite le recrutement et le transfert de collaborateurs au delà des frontières. Les services – dans le secteur du bâtiment par exemple – peuvent

être fournis outre-frontière jusqu'à 90 jours.

Lors de la création d'une succursale sur des marchés locaux, il n'existe guère d'obstacles juridiques. Ainsi, l'UE est largement ouverte aux entreprises suisses dans le secteur des services. Les secteurs sensibles sur le plan politique, qui sont encore fermés en Suisse (marché de l'électricité, du gaz, marché postal et marché des assurances immobilières par exemple), renferment peut-être de nouvelles opportunités.



Thomas Pletscher,  
membre  
de la direction

La libéralisation du marché des services n'est pas encore une réalité dans l'UE non plus. La Commission européenne elle-même constate que la vision d'une Union européenne à l'économie intégrée est très différente de la réalité vécue par les citoyens et prestataires de services européens. La Commission européenne souhaite donc élaborer une stratégie exhaustive. Une telle stratégie implique une poursuite des mesures d'harmonisation, qui devraient être reprises par la Suisse. Dans le cadre des accords bilatéraux, il a été convenu que les négociations relatives à une libé-

ralisation totale des services se fonderaient sur l'acquis communautaire. La Suisse n'aura aucun droit de co-décision pour l'élaboration de ce nouveau droit.

### Accord limité à l'accès au marché

Dans le cadre des négociations bilatérales, la Suisse vise uniquement l'accès au marché, tandis que l'UE aspire à un accord d'intégration complète. De fait, les concurrents seraient sur un pied d'égalité uniquement si l'accord en question portait également sur le droit de la concurrence (y compris la suppression des monopoles d'Etat), la surveillance, l'entraide judiciaire, le droit des consommateurs ou le droit des sociétés. Partant, l'évolution future devrait, elle aussi, être reprise dans le droit suisse. La situation est bien différente en ce qui concerne les négociations sur les services actuellement en cours dans le cadre de l'OMC. Ces dernières sont limitées à l'accès au marché et excluent une évolution plus poussée sur le plan juridique. Le scepticisme de l'économie face au piétinement des négociations sur les services n'est donc pas un refus de l'ouverture du marché ni de la libéralisation. Le problème vient plutôt de l'approche trop exhaustive des négociations et à l'évolution future incertaine du droit.

### Point fort

economiesuisse a dressé un cahier de route en vue de relancer la question de l'ouverture du marché de l'électricité.

Page 2 ►

### Leçons des bilatérales II

Les négociations bilatérales avec l'Union européenne dans le domaine de la fiscalité sont porteuses de leçons pour l'économie suisse.

Page 2 ►

### Aide au développement

Swisscontact, l'organisation d'aide au développement de l'économie privée, s'engage dans une quarantaine de pays.

Page 2 ►

### Portrait d'une PME

Biomit se met au service des entreprises pharmaceutiques afin de planifier, mais aussi de mener et d'évaluer des études cliniques.

Page 2 ►

# Ouvrir le marché de l'électricité pour les clients commerciaux

**Le rejet en votation populaire du projet de loi sur le marché de l'électricité (LME) n'a heureusement pas sonné le glas du remodelage du secteur. Au contraire. Depuis le 22 septembre dernier, les développements en Suisse et en Europe ont renforcé le besoin et l'urgence de remettre l'ouvrage sur le métier pour ne pas brider une croissance déjà à la peine.**

Le refus populaire de la LME a entraîné ou renforcé des problèmes sérieux. Au plan intérieur se pose d'abord la question du maintien des contrats d'acquisition de courant que les entreprises grandes consommatrices ont conclus avec les sociétés électriques en prévision de l'ouverture du marché. Ensuite, les perspectives de diminution des prix payés par les PME disparaissent largement. Enfin, les producteurs de courant ne peuvent pas accéder aux marchés étrangers des consommateurs finals, manquant ainsi l'opportunité de se positionner à un moment favorable; s'il ne faut pas s'attendre à des mesures discriminatoires prises contre les activités de commerce de gros du courant,

la question de la vente directe d'électricité aux clients finals est en effet publiquement posée par certains membres de l'UE, dont l'Allemagne.

## Remettre très vite un projet sur les rails

D'abord, il est nécessaire de sortir très vite de l'impasse du statu quo, pour des raisons de capacité concurrentielle, mais aussi pour tenir compte des développements au sein de l'UE. Celle-ci a en effet arrêté le rythme définitif d'ouverture du marché continental du courant: en juillet 2004 pour les clients commerciaux, en juillet 2007 pour tous les consommateurs. Ensuite, il n'existe pas de base légale incontestée sur laquelle appuyer une libéralisation du marché par le biais d'une simple ordonnance d'application. Enfin, il n'est guère réaliste d'espérer que la branche adoptera à bref délai une convention de libéralisation du marché qui sache répondre aux attentes du reste de l'économie. Sur la base de ces considérants, economiesuisse a décidé de soutenir un nouveau projet d'ouverture réalisé par le biais d'une loi-cadre, svelte et euro-compatible.

Dans l'intervalle, l'Office fédéral de l'énergie a fait connaître sa volonté de préparer jusqu'à la fin 2003 un nouveau projet de régulation visant en particulier des prix concurrentiels du courant en comparaison européenne. Parallèlement ont été déposées au Parlement une initiative, par le conseiller national Christian Speck, et une motion, par le conseiller aux Etats Rolf Schweiger, qui demandent chacune d'accélérer le rythme.

## Un projet, plusieurs objectifs

Pour des raisons de capacité concurrentielle, l'ouverture du marché suisse de l'électricité doit rester un objectif à court terme de la politique économique. Afin d'éviter l'écueil d'un nouveau référendum, il est raisonnable d'envisager la libéralisation du marché pour les seuls clients commerciaux, donc également les PME.

La direction d'economiesuisse a défini une plate-forme qui ancre les objectifs majeurs à assigner à l'ouverture du marché. La Commission énergie et environnement, présidée par M. Daniel Burki, et le Comité d'economiesuisse ont adopté à l'unanimité ce cahier de route (ci-dessous).

## Régulation du marché de l'électricité

### Requêtes centrales de l'économie

Les entreprises suisses, en particulier les PME, observent que le rejet en septembre 2002 de la loi sur le marché de l'électricité cimenter les désavantages du régime monopolistique et affecte gravement leur capacité concurrentielle. L'économie salue donc la volonté affichée de l'Office fédéral de l'énergie de sortir du statu quo et lui demande de mettre sous toit dans les délais les plus courts le nouveau projet d'ordonnement du marché, en prenant en compte les éléments suivants:

**1.** Le but premier de la nouvelle réglementation du mar-

ché de l'électricité est l'amélioration de la compétitivité de la place économique suisse.

**2.** Pour atteindre son objectif, la réglementation instaure la concurrence nécessaire sur le marché en vue d'une diminution sensible du prix du courant au bénéfice de toutes les entreprises consommatrices. Elle améliore les conditions générales d'activité de la branche électrique en Suisse et en Europe, par le biais notamment d'un allègement des charges fiscales et des taxes.

**3.** Le marché de l'électricité est organisé par une loi-cadre svelte et euro-compatible,

qui instaure l'accès libéralisé au réseau pour les clients commerciaux et qui fixe les mesures nécessaires afin de garantir un approvisionnement sûr, suffisant et économique de tous les consommateurs.

**4.** La réglementation du marché applique largement les principes de subsidiarité et de coopération.

**5.** La réglementation fixe les exigences de transparence. A cette fin, elle s'appuie en particulier sur les instruments de la séparation comptable (unbundling) et de l'étalonnage international (benchmarking).

**6.** La législation définit en particulier les principes régissant la question de la rétribution du transport du courant.

## Mettre en place sans tarder le système de HES

La mise en place du système de hautes écoles spécialisées en Suisse ne doit pas piétiner par faute de moyens ou en raison de divergences juridiques entre la Confédération et les cantons. Pour que les hautes écoles spécialisées suisses restent compétitives au niveau national et international et que leurs diplômes soient reconnus au plan international, il est indispensable de mettre en œuvre rapidement la Déclaration de Bologne. Les objectifs poursuivis dans la révision de la loi sur les hautes écoles spécialisées – l'élargissement du champ d'application avec la prise en compte des domaines de la santé, du social et des arts, la réglementation des conditions d'admission, la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne, la création d'un système d'accréditation et d'assurance de la qualité, le désenchevêtrement entre la Confédération et les organes responsables ainsi que le financement des hautes écoles spécialisées – sont donc largement approuvés par l'économie. Il est primordial pour la place économique que les hautes écoles spécialisées puissent rapidement trouver leur place dans le système éducatif national.

A cet égard, le désaccord entre la Confédération et les directeurs de l'éducation cantonaux sur la nécessité de réviser la loi est dommageable. Indépendamment du fait de savoir si les projets peuvent être réalisés sur la base juridique actuelle, le processus de mise en place des HES ne doit pas prendre de retard et les HES ne doivent pas se laisser distancer par les hautes écoles universitaires, surtout en ce qui concerne l'introduction de la formation en deux niveaux (Bachelor-Master). Aussi l'économie demande-t-elle à la Confédération et à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de rechercher une solution commune pour mettre en œuvre rapidement la révision en vue de maintenir ou de renforcer l'attrait des hautes écoles spécialisées.

# Adoption de la loi sur l'énergie nucléaire

**Lors de sa session de mars dernier, le Parlement a adopté une loi sur l'énergie nucléaire qui met à la disposition du secteur nucléaire les bases suffisantes à son maintien comme pilier d'approvisionnement indépendant de notre pays.**

Après avoir justement rejeté les deux initiatives antinucléaires, qui seront soumises en votation populaire le 18 mai 2003, les Chambres fédérales ont adopté au terme de la session parlementaire de mars dernier une loi sur l'énergie nucléaire acceptable pour l'économie. Les décisions prises sur les questions de principe clarifient et améliorent les conditions d'activité du secteur nucléaire, qui trouve ainsi un ancrage renforcé dans le paysage énergétique suisse.

En particulier, l'exploitation des centrales restera autorisée tant que leur sûreté sera assurée; la durée d'exploitation répondra donc à des critères ob-

jectifs, économiques et de sûreté, et non à des considérations d'ordre politique. Le projet de loi tient ainsi compte des besoins et des attentes de l'économie, que ce soit en matière de sécurité d'approvisionnement (environ 40% de la production suisse), mais aussi et surtout dans une perspective de renforcement de la compétitivité de la place économique suisse (une période d'amortissement prolongée entraîne une diminution des charges financières annuelles des centrales, donc du coût de revient et du prix du kWh.) Au surplus, de nombreuses propositions défendues par la gauche et les milieux antinucléaires ont pu être repoussées, dont l'adoption aurait inévitablement entraîné une majoration du prix moyen du courant en Suisse. A cet égard, il faut mentionner tout particulièrement les mesures de renforcement de la position des énergies renouvelables, qui ont fait l'objet de débats particuliè-

rement vifs jusqu'à l'extrême limite de la procédure législative. Ces mesures de subventionnement concernaient en particulier une taxe de 0,3 ct/kWh frappant l'électricité d'origine nucléaire (70 millions de francs de taxes supplémentaires par an à la charge des consommateurs) et de conditions privilégiées d'injection dans le réseau de la production d'électricité d'origine renouvelable (150 millions de francs de renchérissement de la facture électrique nationale annuelle). Les entreprises suisses remercient les parlementaires soucieux de l'avenir de la place économique et qui n'ont pas ménagé leur peine à cette occasion. La loi adoptée n'est cependant qu'une loi conditionnelle puisqu'elle ne pourra être mise en œuvre qu'en cas de rejet des deux initiatives antinu-



Le Conseil national a adopté la loi sur l'énergie nucléaire par 102 voix à 75

cléaires le 18 mai prochain. Cette situation ajoute un enjeu supplémentaire à cette importante consultation populaire qui décidera de la poursuite ou de l'abandon du nucléaire en Suisse. Dans ce contexte, nous ne pouvons que souscrire au discours du conseiller fédéral Joseph Deiss, ministre de l'économie, lorsqu'il affirme que l'acceptation de l'initiative «MoratoirePlus» serait «irréaliste, chère et contradictoire. Tout le contraire d'une politique énergétique réfléchie et innovatrice. Typique du fondamentalisme des milieux écologiques».

## Les enseignements des bilatérales II

**L'UE semble considérer le dossier de la fiscalité de l'épargne, le principal dossier des bilatérales II, comme presque bouclé. Ces négociations sont exemplaires pour ce qui concerne la représentation des intérêts de l'économie suisse.**

Après des années de négociations, les ministres des Finances de l'UE semblent se mettre d'accord sur la fiscalité de l'épargne de leurs citoyens. La directive est censée entrer en vigueur au début de 2005 et s'appliquer également aux comptes bancaires des citoyens de l'UE dans les Etats tiers importants comme la Suisse, le Liechtenstein, Andorre et Monaco. Les négociations menées sur ce sujet avec la Suisse dans le cadre des bilatérales II sont exemplaires à bien des égards. Il importe de tirer les leçons des négociations menées par le ministre des Finances Kaspar Villiger qui avait décrété que «le secret bancaire n'est pas négociable».

### Un entêtement intelligent

Celui qui - même non-membre de l'UE - joue ses intérêts vitaux devant le parquet de l'UE et les défend avec de bons arguments gagne le respect sur le plan politique et parvient à ses fins. Au cours des négociations bilatérales difficiles entre le responsable de la délégation suisse Robert Waldburger, le commissaire européen au marché intérieur Frits Bolkestein et le pays qui assume la présidence, on a pu voir comment fonctionne l'opportunisme politique au sein de l'UE et comment il peut être exploité: le Luxembourg, par exemple, dont les intérêts sont similaires à ceux de la Suisse sur la question du secret bancaire, s'est régulièrement effacé devant le ministre des Finances suisse Kaspar Villiger. Une question reste néanmoins ouverte, celle de savoir si les choses se seraient passées différemment si la Suisse était membre de l'UE.

Deuxième enseignement: il est indispensable de faire preuve

d'une certaine fermeté diplomatique avant les négociations pour parvenir à défendre ses propres intérêts. Les marchandages politiques au niveau européen sont un ballet auquel les diplomates suisses devront s'habituer. L'Autriche, par exemple, a tenté de gagner des voix pour la suppression du secret bancaire en proposant une prolongation du système de points écologiques pour les camions étrangers.

### L'élargissement amplifie les marchandages

L'Italie, quant à elle, exige à la dernière minute, en échange de son adhésion à la fiscalité de l'épargne, la suppression d'une amende de près de 1 milliard de francs pour le non-respect pendant des années des contingents de lait de la part de ses paysans. La liste des marchandages sans rapport avec l'objet de la négociation pourrait être allongée à volonté. Pour la Suisse, cela soulève principalement deux questions:

1. L'élargissement à l'Est de l'UE à partir de 2004 implique-t-il un changement de système en ce qui concerne la défense des intérêts nationaux en Europe? La réponse à cette question est assurément positive. En effet, personne ne sait comment le marchandage politique fonctionnera quand l'Europe comptera 25 membres.

2. Pour la Suisse, il est aussi important de savoir quelles seront les conséquences du changement de système à partir de 2004 sur la représentation des intérêts nationaux. La réponse est encore ouverte, mais elle dépend considérablement du résultat de la Convention européenne et du nouvel équilibre politique que l'UE élargie trouvera. Le ballet diplomatique entre la France et certains pays candidats dont la Pologne au sujet de la guerre en Irak montre dans quelle direction les priorités évolueront.

@ bruxelles@economiesuisse.ch

# Energie: les efforts payants des hôteliers

**Quarante-neuf hôteliers ont adhéré l'an dernier au groupe d'économie d'énergie fondé par la société des hôteliers de l'Oberland bernois. Lorenz Perincioli, coordinateur de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), est responsable de ce groupe-pilote.**

La mise en œuvre au niveau local de la loi sur le CO<sub>2</sub> passera par le groupe d'économie d'énergie. Deux partenaires importants sont de la partie depuis le début: Casi Platzer, président de la société des hôteliers de l'Oberland bernois, et Beat Anneler, chef d'entreprise.



Klaus Lamprian, de l'hôtel Krone à Thoune, mise sur des pommes de douche économiques

Le groupe s'est fixé des objectifs ambitieux: économiser l'énergie et les frais d'exploitation et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 16% par rapport à l'année 2000/2001. Vingt entreprises se sont déjà soumises à l'examen énergétique. Chaque entreprise se soumet à un examen réalisé par un ingénieur en énergie qui identifie les faiblesses de l'exploitation. Toute entreprise peut prendre des mesures immédiates qui réduisent les coûts à peu de frais. Les exemples sont nombreux: optimiser le réglage du chauffage, de l'aération et de la circulation de l'eau; utiliser des pommes de douche économisant à la fois l'eau et l'énergie nécessaire pour la chauffer. Le remplacement d'appareils anciens peut également déboucher sur des économies étonnantes. Selon l'AEnEC, l'isolation thermique de l'enveloppe de bâtiments et l'installation de nouvelles fenêtres permettent d'économiser beaucoup d'énergie et de réduire une grande quantité d'émissions de CO<sub>2</sub>. Passer du mazout au gaz naturel ou, encore plus efficace, au bois (dans le cadre d'un réseau de chauffage



L'Hôtel «Krone» économise l'énergie grâce à une cuisinière à induction

à distance) constituent d'autres mesures utiles.

## Projet-pilote pour l'hôtellerie

De nombreux hôteliers sont confrontés au recul du nombre de nuitées ou luttent pour leur survie. Les mesures visant à réduire les coûts sur le long terme sont donc bienvenues. Comme le groupe souhaitait obtenir l'approbation de la Confédération, l'Office fédéral de l'énergie et l'Office fédéral de l'environnement ont examiné sous toutes les coutures l'ensemble des données, conditions, calculs et objectifs du

groupe. L'audit du 2 décembre a été concluant.

hotelleriesuisse, l'association faitière de la branche, considère le groupe des hôteliers de l'Oberland bernois comme un groupe-pilote. L'AEnEC souhaite créer d'autres groupes avec le concours de l'association faitière dans le courant de l'année et diffuser cette idée dans l'ensemble de la Suisse. hotelleriesuisse a déjà recommandé à tous ses membres de rejoindre un groupe afin de contribuer activement à la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub>.

# Nouvelles négociations de l'OMC: quelles attentes?

**Il ne faut pas tenter de juger a priori le sens et l'objectif de nouvelles négociations sur le commerce international. En effet, les entreprises elles-mêmes, et pas seulement les opposants à la mondialisation, ont parfois des doutes quant à la nécessité de conclure de nouveaux accords dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).**

Les négociations du cycle de Doha sont loin d'être terminées. Une analyse économique des résultats possibles repose de ce fait sur quelques suppositions d'une précision limitée.

## Augmentation du produit national mondial

En vue d'évaluer les avantages économiques d'autres me-

asures de libéralisation du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont calculé l'impact de l'élimination de tous les obstacles au commerce dans tous les pays – un objectif naturellement hors de portée à court terme: le commerce entre les pays industrialisés du nord augmenterait de 30%, celui entre le nord et le sud de 40% et celui entre les pays en développement de 50%. Cela correspondrait à une hausse du produit national mondial de 250 milliards de dollars. Parallèlement, cela permettrait de diminuer la pauvreté dans le monde de 13% d'ici à 2015.

Une étude néerlandaise publiée récemment juge que les gains de prospérité issus du cycle de négociations de Doha

seraient le fait, à parts égales, des domaines ci-après: libéralisation dans le domaine de l'agriculture, facilitation des échanges et amélioration de l'accès au marché dans le domaine de l'industrie et des services. Sur le plan géographique, la région Asie-Pacifique, le bassin méditerranéen, l'Afrique et l'Amérique du Sud devraient en être les bénéficiaires. Les pays d'Europe centrale et orientale seraient légèrement mis sous pression, car l'accès privilégié au marché intérieur de l'UE perdrait de sa valeur. De plus, cette étude confirme ce que les milieux économiques suisses pressentent depuis longtemps, à savoir que le dossier «facilitation des échanges» renferme le plus gros

potentiel sur le court et long terme.

L'étude s'intéresse aussi aux conséquences sur l'économie néerlandaise. Comme sa structure est similaire à celle de notre pays, certaines conclusions devraient être valables également pour la Suisse. Le produit intérieur brut devrait augmenter de 2% environ en cas de libéralisation accrue des échanges mondiaux. L'industrie de l'alimentation, les entreprises de transport et les prestataires de services logistiques bénéficieraient plus particulièrement de l'ouverture, ce qui n'est pas le cas du secteur des services. Les personnes intéressées peuvent commander l'étude à economiesuisse par e-mail.

@ gregor.kundig@economiesuisse.ch

# Plans sectoriels route et rail/transports publics: pas convaincants

Les plans sectoriels élaborés par la Confédération pour la route et le rail/transports publics suscitent le scepticisme d'economiesuisse. Lors de la procédure de consultation, notre Fédération a sondé ses membres intéressés et sa Commission des transports.

economiesuisse salue l'analyse prospective des problèmes liés à la planification des infrastructures de transport. Mais les projets de plans sectoriels contiennent de nombreuses incohérences et laissent transparaître une volonté d'interventionnisme importante.

■ Le statut juridique des plans sectoriels, par exemple, n'est pas clair. Les explications y relatives sont contradictoires. D'une part, on maintient que les plans sectoriels ne créeraient pas de nouvelles compétences ni de nouveau droit matériel; d'autre part, on constate qu'ils seraient contraignants pour les collectivités de tous les niveaux, ce qui implique qu'ils acquièrent tout de même force juridique.

■ Les déclarations relatives au choix du mode de transport sont contradictoires: d'une part, les plans sectoriels soulignent le principe de l'efficacité des ser-



vices, la promotion de la concurrence et l'accroissement de la rentabilité du trafic; d'autre part, certains passages tendant

à influencer le choix du moyen de transport et à favoriser les transports publics.

■ Les plans sectoriels favorisent d'une manière générale les transports publics aux dépens des transports privés. C'est pourquoi, selon economiesuisse, ils ne peuvent être considérés comme objectifs. A l'avenir aussi, les transports privés devront couvrir la majeure partie des besoins, tant dans le domaine des personnes que des marchandises. Ils resteront donc d'une importance déterminante pour le développement économique durable de notre pays.

■ Le transport de marchandises est traité en parent pauvre, bien que ce secteur soit susceptible d'enregistrer le plus fort taux de croissance au cours des vingt prochaines années. Les besoins du tourisme sont également pris en considération de manière insuffisante, alors que c'est une branche importante de l'économie suisse qui joue un rôle particulier pour les régions de montagne.

Pour toutes ces raisons, economiesuisse demande que les plans sectoriels soient modifiés de façon substantielle, afin d'éviter la mise en place d'une politique des infrastructures irréaliste qui pourrait constituer un précédent dommageable.

## Nouveau règlement à l'amiable des différends commerciaux

Le règlement ADR (Alternative Dispute Resolution) de la Chambre de commerce internationale (ICC) a pour objectif de permettre aux parties de résoudre à l'amiable leurs différends commerciaux, par les méthodes les mieux adaptées à leurs besoins. Flexible, il laisse aux intéressés la liberté de choisir la formule qui leur paraît la plus susceptible de conduire un accord. Entré en vigueur le 1er juillet 2002, il remplace le Règlement de conciliation facultative datant de 1998 et vient compléter la gamme de services de règlement des différends déjà proposés par la Chambre de commerce internationale, dont la renommée Cour internationale d'Arbitrage et le Centre international d'Expertise.



Procédure volontariste, informelle et flexible, l'ADR permet aux parties d'éviter de détériorer gravement et durablement leurs relations commerciales lors d'une procédure contentieuse (arbitrale ou judiciaire).

Le règlement s'applique à tout différend ou simple désaccord commercial, de caractère international ou non, il est amendable et modifiable d'un commun accord entre les parties et, avec l'aide d'un tiers, il est ouvert à toutes les formules possibles de résolution des différends (médiation, consultation d'un tiers, mini-Trial ou toute autre formule ou combinaison de formules souhaitées par les parties).

ICC Suisse organisera prochainement un séminaire sur ce thème.

 [info@icc-switzerland.ch](mailto:info@icc-switzerland.ch)

## economiesuisse salue le rejet de l'accord aérien avec l'Allemagne

economiesuisse salue le rejet de l'accord aérien négocié avec l'Allemagne sur l'utilisation de l'espace aérien du sud de l'Allemagne. Cet accord, unilatéralement axé sur les intérêts de l'Allemagne, aurait fortement réduit les possibilités de l'aéroport de Kloten qui constitue un important facteur de site pour l'ensemble de la Suisse. Aucun aéroport allemand ne se voit imposer de telles restrictions. Même dans l'hypothèse où le règlement d'application déjà édicté par l'Allemagne res-

terait en vigueur ou serait encore durci unilatéralement, ce serait un moindre mal. Car le rejet de l'accord va obliger les deux parties à reprendre le dialogue en vue de trouver une solution acceptable. La ratification de l'accord au contraire aurait évacué le thème de la discussion pendant des années, avec tous les incon-

véniements qui en seraient résultés pour la Suisse.



# Swisscontact ouvre des horizons professionnels

**La possibilité d'acquérir une bonne formation est essentielle pour le développement économique et social d'un pays. Swisscontact s'engage depuis plus de 40 ans dans la formation professionnelle et le perfectionnement dans les pays en développement et dans les pays d'Europe de l'Est. «Aider les intéressés à se prendre en charge», tel est le principe qui soutient cette action cofinancée par l'économie suisse.**

Swisscontact soutient la formation d'apprentis et de maîtres d'apprentissage, la formation et le perfectionnement d'enseignants pour des écoles professionnelles, les cours modulaires de courte durée, les cours de perfectionnement dans des domaines techniques et les cours d'écologie appliquée. Ces formations offrent des chances égales aux hommes et aux femmes - 30% des participants sont des femmes. En règle générale, les programmes de Swisscontact sont développés et mis en oeuvre en collaboration avec des organisations locales.

## Lutte contre le chômage des jeunes

Un projet mené par Swisscontact au Burkina Faso illustre l'activité

de l'organisation. Ce pays situé à l'ouest de l'Afrique à la frontière sud du Sahara, est l'un des plus pauvres du continent. Le nombre des personnes sans terre, qui viennent grossir les bidonvilles, s'accroît continuellement. Les perspectives des jeunes sont particulièrement mauvaises. Le chômage est important et le nombre des analphabètes élevé.

## L'Etat doit soutenir la formation

Les programmes de formation de Swisscontact permettent aux apprentis et aux maîtres d'apprentissage d'améliorer leur travail, de sorte que leurs ventes augmentent, comme leur modeste revenu aussi d'ailleurs. Les programmes de formation sont élaborés à l'initiative privée des artisans: ce sont eux qui déterminent le contenu du cours afin que celui-ci réponde à leurs besoins. L'objectif à long terme du projet est la reconnaissance et le co-



Au Burkina Faso, Swisscontact forme 650 apprentis.

financement de l'apprentissage par l'Etat.

D'ici à 2004, 650 apprentis au total ainsi que quelque 360 maîtres d'apprentissage auront suivi une formation ou un cours de perfectionnement. Parallèlement, 60 spécialistes – dont 20% de femmes – seront habilités à former des instructeurs et à élaborer des cours.

Cent mécaniciens en cyclomoteurs ont été formés Aujourd'hui, une équipe, composée de neuf collaborateurs locaux et de deux experts internationaux de la formation, travaille dans le bureau régional de Swisscontact à Ouagadougou, ouvert en 1999. A Bobo Dioulasso, la deuxième ville du pays, près de 100 mécaniciens en cyclomoteurs suivent une formation en deux périodes. Les autres formations proposées sont celles de mécanicien en radio/télévision, de coiffeur/coiffeuse et de tailleur/couturière. Swisscontact compte parmi ses partenaires des instituts de formation privés et publics. L'organisation travaille en collaboration étroite avec la Cellule d'appui à la formation professionnelle, qui met en oeuvre des mesures de formation professionnelle et promeut la compréhension des apprentissages auprès des organes de l'Etat.

## Mission économique au Pérou et en Bolivie

Le secrétaire d'Etat David Syz se rendra en juin au Pérou et en Bolivie. La mission économique vise essentiellement deux buts: conduire des entretiens bilatéraux avec une délégation économique et visiter des projets de coopération économique au développement.

Le Pérou et la Bolivie appartiennent à la communauté andine. Leur volume commercial avec la Suisse représente quelque 600 millions de francs par an. A ce jour, la Suisse a investi 2,5 milliards de francs dans la région. Le commerce avec le Pérou et la Bolivie est encore modeste, mais la Suisse entretient avec les deux pays des relations de longue date, notamment dans le cadre de la coopération au développement. Ces deux pays, de même que d'autres du sous-continent latino-américain, sont confrontés à de sérieux défis, mais ils présentent un potentiel intéressant de coopération économique.

Tant au Pérou qu'en Bolivie, cette mission englobe des contacts avec les membres du gouvernement et de l'administration en charge des affaires économiques et de la politique du développement. Un forum commercial sera organisé dans les deux pays; ce sera l'occasion pour les représentants du secteur privé de nouer des relations d'affaires. Cette rencontre permettra aux participants non seulement d'avoir des contacts et de traiter des questions spécifiques, mais aussi de se faire, de l'intérieur, une idée de la situation actuelle de ces pays, de l'activité du seco et de développer des relations bilatérales.

Au cours de sa mission au Pérou du 8 au 11 juin et en Bolivie du 11 au 14 juin 2003, le secrétaire d'Etat David Syz sera accompagné d'une délégation économique. En feront partie des importateurs et des investisseurs potentiels (entreprises ou institutions), mais aussi des partenaires économiques suisses déjà actifs sur ces marchés.

## Agenda

### Conférence de presse annuelle

Le mardi 29 avril se tiendra la conférence de presse annuelle d'economiesuisse dans la «Maison de l'économie», à Zurich. Ueli Forster, président d'economiesuisse, Charles Pictet, vice-président et Rudolf Ramsauer, directeur, seront présents.

### Conférence sur le Concept des dépenses

Il y a un an, economiesuisse présentait le Concept des dépenses au public. Ce document a déclenché un vaste débat et des actions à différents niveaux. Le thème sera approfondi avec les personnes concer-

nées dans le cadre d'une conférence publique.

Cette rencontre placée sous le titre «Ist die Ausgabenspirale noch zu stoppen?» aura lieu le vendredi 16 mai 2003 à l'Hôtel Bellevue à Berne. Des experts financiers de la Confédération, des cantons et d'autres spécialistes débattront avec des représentants des partis politiques gouvernementaux de toute la Suisse en charge des finances. Compte tenu de l'évolution récente des finances publiques, ce thème est d'une grande actualité. Les invitations ont déjà été envoyées aux personnes concernées.

@ fredy.mueller@economiesuisse.ch

### Mobilité et transports

Le 21 mai 2003 se tiendra au dock E (Midfield) de l'aéroport de Zurich la première conférence sur le thème de la mobilité et des transports en Suisse. Le but de cette rencontre est d'engager le dialogue en vue de mettre en place une politique globale efficace de la mobilité et des transports pour l'avenir. Des orateurs du pays et de l'étranger se prononceront sur les thèmes suivants: 1. Demande illimitée, offre limitée? 2. Mobilité durable. 3. Réseau.

Clôture des inscriptions: le 30 avril 2003.

Frais de participation: 350 francs.

www.mobilitaetschweiz.ch

@ pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

# Fournisseur de services de la branche pharmaceutique

Chaque journée du processus de développement d'un médicament coûte un million de dollars. Biomit AG aide les entreprises pharmaceutiques à accélérer ce processus. «Cela permet aux entreprises d'économiser énormément d'argent», affirme Derek Brandt, directeur de cette entreprise de services du secteur pharmaceutique.

Derek Brandt a créé l'entreprise Biomit à Bâle, en septembre 2000, avec Etienne Bernarth et Urs Gasser. La phase opérationnelle a débuté en mars 2001. La même année, les fondateurs de Biomit ont été élus «nouveaux entrepreneurs du mois» par un jury renommé composé de personnalités de l'économie, de la Haute Ecole des deux Bâle et de l'Université de Bâle. Depuis lors, Rolf Dobmeier est venu compléter le trio gagnant en tant que directeur technique.

## Etudes cliniques: rapidité et sérieux

Biomit offre la planification, l'exécution et l'évaluation d'études cliniques de médicaments. Les études cliniques au cours desquelles les médicaments nouvellement élaborés sont testés sur l'être humain constituent le dernier obstacle à franchir avant l'homolo-



Biomit a son siège principal à Bâle et des filiales en France, en Allemagne et en Hongrie.

gation d'un médicament par les autorités.

La recherche, le développement et l'introduction sur le marché d'un nouveau médicament peut coûter à une entreprise pharmaceutique jusqu'à un milliard de francs. C'est pourquoi la phase des études cliniques doit être rapide. Mais en même temps, ces études doivent être menées de manière extrêmement sérieuse, explique Derek Brandt, «car ce sont des êtres humains qui sont ici en cause». Les cerveaux de Biomit ont mis au point un système numérique qui raccourcit sensiblement le processus d'évaluation sans que sa quali-

té n'ait à en souffrir.

Naguère, les résultats d'une étude clinique devaient être consignés à la main dans deux banques de données différentes. Cette pratique correspondait à une prescription des autorités sanitaires. La comparaison des banques de données pouvait faire apparaître des erreurs qui s'étaient glissées au niveau de la copie des résultats. Ce système était compliqué. Il impliquait l'accumulation de montagnes de papier, se souvient le statisticien Brandt. Les données compilées remplissaient une centaine de classeurs fédéraux. La nouvelle méthode numérique mise au point par Biomit permet aux groupes pharmaceutiques de raccourcir la durée d'une étude clinique jusqu'à 25 pour cent. Cela représente des économies pouvant atteindre 150 millions de dollars.

## Résultats vite consultables

Le système Biomit fonctionne de la manière suivante: le médecin responsable introduit directement les données rassemblées dans un ordinateur et les envoie sous forme codée par Internet sur le serveur de l'entreprise Biomit. Dès que les résul-

tats sont sur le serveur, le commanditaire de l'étude y a accès et peut les intégrer dans son travail. Cela lui permet de vérifier à un stade précoce de la phase de test si le médicament produit l'effet souhaité chez les patients. Si ce n'est pas le cas, il peut réagir immédiatement.

## Données protégées

Le système d'évaluation numérique de Biomit fonctionne un peu à la manière du e-banking. Comme pour le e-banking, les données sont vérifiées plusieurs fois. Le clinicien rend les données concernant les patients anonymes, puis les code. Trois pare-feu - protections électroniques - protègent le serveur de Biomit des attaques de pirates et de virus. «Et nous avons encore trouvé quelques mesures de protection supplémentaires», ajoute Derek Brandt. Le système est très sûr, le directeur en est convaincu.

L'histoire de Biomit est une success story. Il y a peu, les Bâlois se sont même implantés en Europe de l'Est. Le bureau de Budapest s'est ouvert en mars 2003.



Derek Brandt, Chief Executive Officer



Etienne A. Bernarth, Chief Finance Officer



Rolf Dobmeier, Chief Technology Officer

## Les deux souhaits de Derek Brandt à l'égard de la politique économique

### Soutien de l'Etat

L'Etat devrait mettre chaque année pour 100 millions de francs de capital risque à la disposition des jeunes entreprises. En fixant un montant maximum de 250 000 francs par entreprise, on parviendrait ainsi à aider financièrement environ 400 entreprises dans leur phase de démarrage.

### Soutien des filiales

Il devrait exister un meilleur soutien à la constitution de filiales à l'étranger (conseils et appui juridique).



# Le comité d'économiesuisse visite le dock E



Fin mars, le comité d'économiesuisse s'est réuni dans le centre de conférence de l'aéroport de Zurich. Après la séance, les membres du comité ont visité le nouvel aéroport Dock E «Midfield» et les nouvelles salles de dédouanement. Josef Felder, CEO, a fait le point sur la situation de l'aéroport de Zurich, le principal nœud de transports internationaux de la Suisse. En effet, la part des passagers qui atterrissent ou décollent à l'aéroport de Zurich vient de l'étranger est de 55%, un taux remarquable. De plus, sur les 34 000 personnes employées à l'aéroport, 77% habitent dans le canton de Zurich. D'une modernité impressionnante, le Dock E sera utilisé à partir de septembre 2003. Unique Flughafen Zürich AG mettra un terme à l'exploitation du terminal A à cette date.



## Impressum

**Editeur:** economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3; **Téléphone:** 022/786 66 81; **Téléfax:** 022/786 64 50; **mail:**

**vincent.simon@economiesuisse.ch; Web:** www.economiesuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

## Documentation

- **Corporate Governance:** Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **«Newsletter»** Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **«Point de repère»** Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, 4-5 fois par an; gratuite.
- **«Concept fiscal»** Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.-.
- **«dossierpolitique»** Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:** perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- **«Politique économique – Suisse 2002»** Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»** Brochure, 48 pages, gratuite.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse** Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Portrait d'économiesuisse»** Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.
- **«Service e-mail»** Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **Concept des dépenses** Contribution des milieux économiques au débat sur les finances publiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise** Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.

## Consultations

### 25 avril 2003

Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes

Contact: rudolf.walser@economiesuisse.ch

### 10 mai 2003

Loi fédérale sur les mesures contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence

Contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

### 31 mai 2003

Loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateurs

Contact: pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

Commande  Modification d'adresse

Entreprise

Nom,5

Rue

Prénom

N° postal / lieu

Fonction

E-Mail

 Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse